1. Identité de l'établissement

Raison sociale	EARL Les Courtils Jacquet
Forme juridique	EARL
Siège social	359, rue Monseigneur Rappe 62 890 Audréhem
Site	359, rue Monseigneur Rappe 62 890 Audréhem
Nom et qualité du demandeur	Monsieur Sgard Jacky Exploitant
N° Siret	419 165 030 000 18
Code APE	4621 Z
Téléphone	03 21 85 45 90 / 06 89 54 79 30
Télécopie	03 21 85 45 90
Effectif	1

Le site est accessible par la rue Monseigneur Rappe via la départementale 223.

La figure ci-dessous présente la localisation du site sur la carte routière :

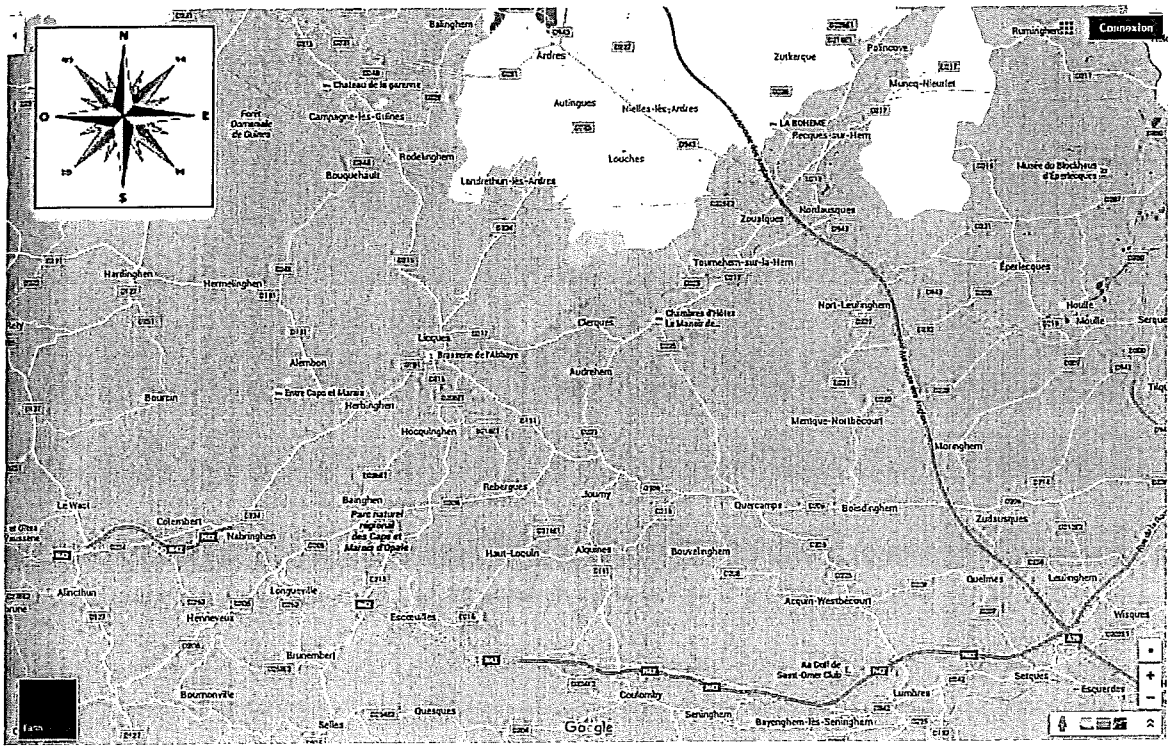

Figure 1 : Localisation du site sur fond de carte routière (source : Google)

2.2. Implantation de l'établissement

L'établissement est implanté à Audréhem sur les parcelles n° 81 et n° 84 de la section A01 et sur les parcelles n° 346 et n° 574 de la section A02. La surface en propriété de ces quatre parcelles est de 31548 m².

Toutes les distances par rapport aux tiers et à la rivière sont respectées.

<u>Les plans cadastraux de l'établissement sont fournis en annexe.</u>

La figure ci-dessous présente la localisation du site sur une carte IGN :

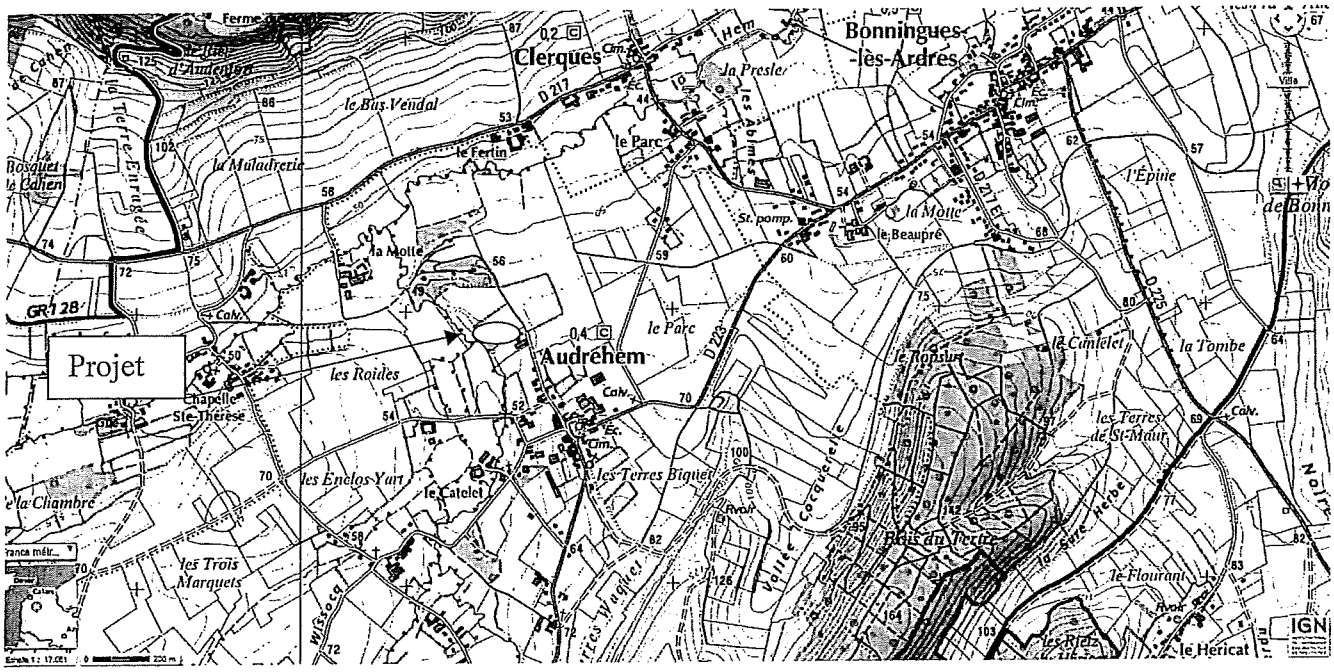

Figure 3 : Localisation du site sur fond de carte IGN

2.3. Terrains et constructions autour de l'établissement

Le plan de situation décrivant les établissements situés autour de l'établissement est fourni en annexe 3.

2.4. Affectation des bâtiments

Les bâtiments sont et seront utilisés pour une activité purement agricole conformément aux arrêtés mentionnés au chapitre 5 et aux plans présentés en annexe.

Outre, les activés liées de l'élevage de volailles sans parcours et du stockage de paille (activité déclarée dans ce dossier sous la rubrique 1530) soumis au régime des installations classées, l'EARL exploite également un élevage de bovins lait soumis au régime du règlement sanitaire départemental.

Un récépissé de déclaration a été délivré le 19 juin 1998 pour l'exploitation d'un élevage avicole de 19 200 poulets (soit 19 200 animaux équivalents ; réf : document en annexe).

3. Description du projet :

3.1. De la construction

La surface bâtie actuellement est de 1000 m² pour le bâtiment V1 existant.

La surface à construire sera de 1060 m² pour le bâtiment V2.

La surface de cour de ferme est stabilisée en cailloux compactés de la route et entre les différents bâtiments.

Le nouveau bâtiment sera de conception identique à celui existant, c'est dire :

- ✓ Ossature métallique,
- ✓ Bardage en plaques béton isolé et apparence gravier de Meuse à l'extérieur et bardage complémentaire en tôles bac acier de couleur verte et fenêtres à ouvertures motorisées,
- ✓ Toiture en fibrociment isolée par le dessous en polystyrène,
- ✓ Dalle de béton siliconé quartz.

	Bâtiment V1 existant	Bâtiment V2 concerné par le projet
Longueur	60.60 m	60 m
Largeur	16.40 m	17.70 m
Surface	1000 m²	1060 m²
Hauteur au faîtage	5.40 m	5.70 m

Cette photo présente le bâtiment et le côté rationnel de la construction permettant une intégration dans le paysage correcte.

3.2. Fonctionnement

Les bâtiments seront utilisés pour l'élevage de poulets de chair standards sur paille sur litière accumulée.

Six bandes par seront élevés. Un premier enlèvement sera observé au bout de 35 jours (pour diminuer la densité au m² et respecter la réglementation exigée) et la totalité des poulets sera enlevé après 42 jours de croissance. Les poulets seront ramassés, soit le jour, soit la nuit. Cette opération s'effectuera à l'intérieur des bâtiments et ne présentera donc pas de nuisance.

A l'issue de la vente, la litière sera curée, à l'issu d'un stockage de 2 mois dans le bâtiment, pour être déposée en bout de parcelles d'épandage et les locaux seront lavés et désinfectés avec un nettoyeur à eau chaude et à haute pression. Un vide sanitaire sera mis en place. Les bâtiments seront conçus de façon étanche et présenteront une pente de 2 à 3 % vers l'entrée. Toute l'eau du lavage sera collectée dans une cuve bétonnée de 10 m3 (10 m3 pour l'existant et 10 m3 pour le projet). Cette eau, peu chargée en matière organique et issue du nettoyage, fera l'objet d'un épandage sur les parcelles de l'exploitation compatibles pour cette pratique.

Avant l'entrée de la nouvelle bande, un paillage unique entre chaque bande sera réalisé à l'aide d'une pailleuse spécifique volaille transformant la paille en brins courts et de ce fait, très absorbante.

L'alimentation sera stockée dans des cellules extérieures aux bâtiments. L'alimentation est composée actuellement de blé issu en partie de l'exploitation et de concentrés du commerce achetés. Celle-ci sera maintenue. Chaque bâtiment (V1 et V2) consommera en moyenne 25 tonnes de blé et 58 tonnes de concentrés du commerce par bande. Les aliments seront acheminés jusqu'aux chaînes de distribution par des vis situés dans les bâtiments.

Deux congélateurs seront placés à proximité des bâtiments pour y entreposer les cadavres en attendant le passage de l'équarrissage (Société ATEMAX).

Les produits médicamenteux sont livrés le jour même du traitement par le vétérinaire. Aucun local, ni aucune pharmacie n'est donc nécessaire. Il n'y a donc pas de nécessité d'entreposer les emballages de ces produits pharmaceutiques.

Aucun autre déchet n'est et ne sera répertorié sur l'elevage de poulets.

4. Nature et volume des activités de l'ICPE

4.1. Activité générale de l'établissement

L'activité générale de l'établissement pour l'activité liée à l'ICPE est consacrée uniquement à l'élevage de poulets de chair en bâtiments fermés et engraissés sur une période de six semaines. L'élevage sera géré sur paille et la déjection obtenue sera du fumier pailleux et sec issu de la litière.

La consommation annuelle estimée d'aliments consommés sur l'année sera de 300 tonnes de blé et de 700

tonnes de concentrés du commerce.

Ci-dessous, le tableau représente les effectifs permanents et totaux produits sur l'année.

Type de volailles	Effectif avant-projet	Total produits par an	Effectif après-projet	Total produits par an (maximal)
Poulet de chair standard	19 200	115 200	40 000	240000

**Un animal égal un équivalent*

Ci-dessous, le tableau représente la capacité des logements avant et après projet.

Capacité du logement	Avant-projet (Bâtiment V1)	Après-projet (Bâtiment V1 et V2)
	19 200	**20 800**

4.2. Equipements de production

La liste ci-dessous présente les équipements fixes installés dans les bâtiments :
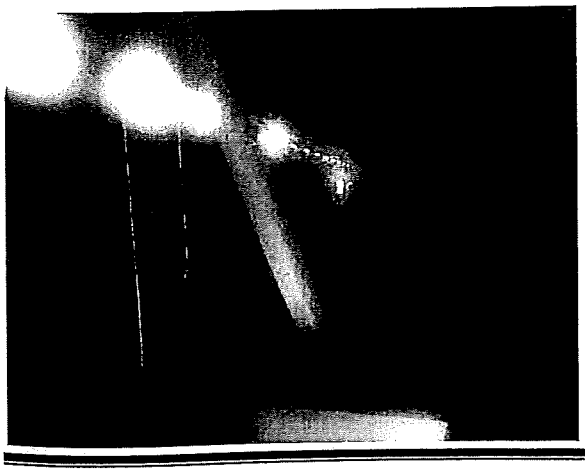
- ✓ Ventilation dynamique avec extracteurs en toiture (4 en toiture et 4 sur les pignons).
- ✓ Fenêtres motorisées.
- ✓ Brumisateur.
- ✓ Chauffage gaz avec bombonnes extérieures de 1.7 tonne, chacune installée à 3 mètres de chaque poulailler.
- ✓ Récupérateur de chaleur avec filtration de l'air chaud et du carbone au niveau des faitières, puis injection de cet air filtré vers les parties basses du bâtiment.
- ✓ Cellules de stockage des aliments à l'extérieur.